



Covid-19 : l'État poursuit son effort de distribution de masques aux publics les plus vulnérables

Dans le cadre de gestion de la situation sanitaire dans le département des Bouches-du-Rhône, l'État assure la protection des populations les plus vulnérables en assurant la fourniture d'équipements de protection.

Depuis le mois de mai, la distribution des masques à destination des personnes en situation de grande précarité est organisée par les services de l'État, en lien avec les réseaux associatifs. Ce public particulièrement vulnérable sur le plan sanitaire comprend notamment les sans-domicile fixe, les demandeurs d'asile, les personnes hébergées en résidence sociale ou accueil de jour, soit 27 000 personnes dans le département. Au 30 septembre 2020, 500 000 masques ont été distribués à ces personnes. De nouvelles distributions sont programmées au cours des prochaines semaines pour assurer la couverture de leurs besoins.

L'État a également organisé la dernière semaine du mois d'août la distribution de six masques lavables vingt fois aux bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS) et de l'aide médicale de l'État (AME), soit 300 000 personnes dans les Bouches-du-Rhône. 1,8 million de masques lavables ont été distribués dans ce cadre, grâce à un partenariat avec La Poste.

Par ailleurs, l'État assure le remboursement aux collectivités de 50 % du coût des masques achetés entre le 13 avril et le 1^{er} juin 2020. Dans le département, 63 collectivités ont transmis à ce jour une demande de prise en charge. Les remboursements versés aux collectivités s'élèvent à ce stade à 4,4 M€.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

